

**Séance : la situation au Myanmar**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8477 28 février 2019			Bangladesh, Myanmar	Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>a</sup>	

<sup>a</sup> Le Bangladesh était représenté par son secrétaire d'État aux affaires étrangères.

## Europe

### 19. La situation à Chypre

En 2019, le Conseil de sécurité a tenu deux séances et adopté deux résolutions relatives à la situation à Chypre, par lesquelles il a prorogé le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions. Le Conseil a également tenu deux séances à huis clos (privées) avec les pays qui fournissaient des contingents ou du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, conformément à la résolution [1353 \(2001\)](#)<sup>358</sup>. En plus de ces séances, le Conseil a tenu en 2019 des consultations plénières pour examiner la situation à Chypre<sup>359</sup>.

Comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre<sup>360</sup>, le Conseil a adopté le 30 janvier 2019 à l'unanimité la résolution [2453 \(2019\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP de six mois, jusqu'au 31 juillet 2019<sup>361</sup>. Dans cette résolution, il a regretté que le processus de règlement n'ait guère avancé depuis la conclusion de la Conférence sur Chypre tenue en 2017 et a demandé instamment aux parties et à tous les participants concernés de tirer le meilleur parti des débats organisés

par la consultante auprès de l'Organisation des Nations Unies, en y participant de manière active et constructive<sup>362</sup>. Il a invité toutes les parties concernées à étudier les moyens d'établir des mécanismes et de renforcer les initiatives existantes, ainsi que la Force des Nations Unies dans le cadre de son rôle de liaison, en vue de dissiper de manière efficace les tensions et de faciliter le règlement des questions qui intéressaient toute l'île et donc l'ensemble des Chypriotes<sup>363</sup>. À cet égard, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter d'ici au 15 avril 2019 un rapport sur sa mission de bons offices et sur les progrès accomplis sur la voie d'un point de départ consensuel axé sur les résultats et de lui présenter également, d'ici au 10 juillet 2019, un rapport sur l'application de la présente résolution, notamment sur la meilleure manière de concevoir les activités des Nations Unies à Chypre à l'appui de progrès politiques tout en maintenant la stabilité<sup>364</sup>. Il s'est également félicité des initiatives lancées par le Secrétaire général en vue d'instituer une culture de la performance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'a engagé à appliquer à la Force un dispositif de gestion de la performance complet et intégré<sup>365</sup>.

En ce qui concerne le rapport ultérieur du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre<sup>366</sup>, le Conseil a adopté le 25 juillet 2019 à l'unanimité la résolution [2483 \(2019\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP de six mois,

<sup>358</sup> Tenues le 17 janvier et le 15 juillet 2019, au titre de la question intitulée « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution [1353 \(2001\)](#) » ; voir [S/PV.8447](#) et [S/PV.8574](#).

<sup>359</sup> Voir [S/2019/840](#) et [S/2020/192](#).

<sup>360</sup> [S/2019/37](#).

<sup>361</sup> Résolution [2453 \(2019\)](#), par. 13. Pour plus d'informations sur le mandat de l'UNFICYP, voir la section I de la dixième partie.

<sup>362</sup> Résolution [2453 \(2019\)](#), par. 1.

<sup>363</sup> *Ibid.*, par. 6.

<sup>364</sup> *Ibid.*, par. 20.

<sup>365</sup> *Ibid.*, par. 18.

<sup>366</sup> [S/2019/562](#).

jusqu'au 31 janvier 2020<sup>367</sup>. Dans cette résolution, le Conseil a lancé un appel pour que les tensions en Méditerranée orientale s'apaisent, et il a invité les dirigeants des deux communautés chypriotes à s'abstenir de tout acte ou propos susceptible d'entamer les chances de succès<sup>368</sup>. Il a mentionné la réunion tenue le 26 février entre les dirigeants des deux communautés ainsi que les mesures de confiance et l'objectif consistant à débarrasser Chypre de toutes ses mines qu'ils avaient arrêtés d'un commun accord<sup>369</sup>. Le Conseil s'est également déclaré vivement préoccupé par l'augmentation du nombre de violations du statu quo militaire le long des lignes de cessez-le-feu et a prié les parties de redoubler d'efforts pour mettre en place un mécanisme de contacts directs au niveau militaire, et à continuer d'étudier les moyens de renforcer les initiatives existantes pour dissiper de manière efficace les tensions<sup>370</sup>.

Après le vote<sup>371</sup>, le représentant des États-Unis a remercié le Royaume-Uni des efforts qu'il avait faits

pour dégager un consensus et pour produire un texte plus concis. Il s'est dit déçu par le manque de progrès constatés au cours des deux années qui s'étaient écoulées depuis la tenue de la Conférence sur Chypre, mais il estimait que la résolution était l'expression unanime de l'appui que le Conseil apportait aux dirigeants afin qu'ils prennent les risques politiques nécessaires pour ouvrir un dialogue constructif, et ce, avec un sentiment d'urgence. Le représentant de la Fédération de Russie a expliqué que sa délégation avait appuyé la prorogation du mandat de l'UNFICYP sans le modifier, ajoutant que cette mission jouait un rôle clé en consolidant la stabilité. Toutefois, celle-ci ne devait pas être utilisée comme un moyen d'exercer une pression politique sur les Chypriotes. Le système de garanties actuel, auquel participaient trois États étrangers, n'incitait pas les Chypriotes à rechercher indépendamment leur propre solution. Les mesures les plus efficaces pour garantir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre unifiée étaient les garanties données par le Conseil de sécurité. Il a également invité ceux qui cherchaient à entraîner Chypre « dans des manœuvres géopolitiques visant à évincer les acteurs traditionnels dans l'est de la Méditerranée » à s'abstenir de ces stratagèmes.

<sup>367</sup> Résolution 2483 (2019), par. 8.

<sup>368</sup> Ibid., par. 2.

<sup>369</sup> Ibid., par. 6 et 11.

<sup>370</sup> Ibid., par. 5 et 9.

<sup>371</sup> S/PV.8586.

## Séances : la situation à Chypre

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8453 30 janvier 2019	Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2019/37)	Projet de résolution déposé par le Royaume-Uni (S/2019/89)			Quatre membres du Conseil (Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Royaume-Uni)	Résolution 2453 (2019) 15-0-0
S/PV.8586 25 juillet 2019	Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2019/562)	Projet de résolution déposé par le Royaume-Uni (S/2019/595)			Deux membres du Conseil (États-Unis, Fédération de Russie)	Résolution 2483 (2019) 15-0-0